



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suivi de l'Agenda global pour l'emploi**

1. Ainsi que la commission l'avait demandé à l'issue de ses délibérations sur l'Agenda global pour l'emploi lors de la 283<sup>e</sup> session du Conseil d'administration en mars 2002, le présent document examine les moyens que le BIT peut mettre en œuvre pour tirer parti de l'Agenda et le promouvoir au mieux aux niveaux national et international. Le cadre juridique, institutionnel et politique dans lequel s'inscrivent la création, la destruction ou le maintien de l'emploi relève principalement de la responsabilité des gouvernements nationaux et des partenaires sociaux. Comme l'ont confirmé les conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2002 sur le travail décent et l'économie informelle, pour que le travail décent devienne une réalité pour tous les travailleurs et les employeurs, il est indispensable d'adopter des stratégies nationales<sup>1</sup>. Toutefois, avec la mondialisation, les marchés du travail deviennent de plus en plus interdépendants et il est possible d'identifier une série de questions communes autour desquelles peuvent être organisés l'échange d'informations, les analyses comparatives et la coopération internationale. Fondamentalement, l'Agenda global pour l'emploi synthétise les éléments clés d'un cadre pour l'élaboration de politiques susceptibles d'appuyer à la fois les dialogues nationaux et les débats à l'échelle mondiale sur l'importance primordiale de l'emploi dans les politiques économiques et sociales.
2. De précédents documents du Conseil d'administration qui décrivent différents aspects de l'Agenda global pour l'emploi<sup>2</sup> ont fait l'objet d'amples discussions au sein de la commission. Le document de travail sur lequel ils s'appuyaient, qui a aussi été examiné au Forum global sur l'emploi organisé en novembre 2001, a joué son rôle qui était de stimuler le débat sur la manière de mettre le plein emploi productif et librement choisi au centre des politiques économiques et sociales. Le présent document illustre donc certaines façons d'appliquer les éléments clés constituant l'Agenda dans des contextes économiques et sociaux qui varient beaucoup d'un Etat Membre à l'autre. Dans sa dernière section, il suggère que la commission débattenne des étapes à suivre pour étendre le champ de la collaboration de l'OIT avec ses mandants nationaux, afin d'approfondir l'analyse des grands défis à relever et d'accroître le potentiel d'alliances régionales et internationales avec des organisations partenaires.

<sup>1</sup> Document GB.285/7/2.

<sup>2</sup> Documents GB.282/ESP/1/1 et GB.283/ESP/1.

## Un Agenda pour promouvoir le travail décent et lutter contre la pauvreté

3. L'Agenda global pour l'emploi s'attache à faire du plein emploi productif et librement choisi l'élément central des politiques économiques et sociales, conformément à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Il donne suite à la demande que l'Organisation des Nations Unies a adressée à l'OIT, à l'occasion de la 24<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, d'élaborer un cadre général pour l'emploi, et par là de contribuer à la réalisation de l'objectif fixé par la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. A cet effet, l'Agenda global pour l'emploi reconnaît la grande diversité des conditions d'emploi et de travail qui existe dans les régions et pays du monde.
4. Sachant que quelque 530 millions de travailleurs pauvres assurent la subsistance de 1,2 milliard de personnes – dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour – et qu'environ 500 millions de personnes se présenteront sur le marché mondial du travail dans les dix ans à venir, le défi fondamental consiste à créer des emplois, ou des emplois plus productifs, pour 1 milliard d'hommes et de femmes pendant cette période. C'est l'ampleur de ce défi qui impose de faire de l'emploi décent – création d'emplois, emplois de qualité, respect des droits des travailleurs – l'objectif central des politiques économiques et sociales.
5. Les débats sur l'Agenda ont souligné qu'il n'existe pas de recette valable pour tous en matière de politique d'emploi. Pour donner suite à ce constat, le BIT doit donc reconnaître l'extrême diversité des conditions dans le monde et les changements qui modifieront les données du problème. Les options que présente l'Agenda offrent un cadre utile pour la compréhension de ce problème et la recherche de moyens pour le surmonter aux niveaux mondial, régional et national.
6. Si le chômage continue de sévir dans les pays développés et en transition, les pays en développement se heurtent pour la plupart à un problème encore plus grand, celui du sous-emploi, qui va généralement de pair avec une faible productivité, un revenu insuffisant malgré de longues heures de travail, l'insécurité et la pauvreté. On observe des différences d'une région à l'autre, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud comprenant le plus grand nombre de pauvres concentrés dans l'agriculture de subsistance et l'économie informelle. La majorité des pauvres sont des femmes, lesquelles sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois à faible productivité et bas revenus.
7. L'objectif premier de l'Agenda est donc de faire de l'emploi productif la priorité des politiques de développement en faveur des pauvres en s'attachant avant tout à améliorer la productivité, car c'est le moyen d'accroître durablement le revenu réel et, partant, la demande globale de biens et de services. L'Agenda met l'accent sur les fondements économiques du travail décent en tant que facteur productif, à savoir que le respect des droits fondamentaux favorise l'accroissement de la productivité et contribue donc à la création d'emplois, à la croissance et au développement. En prévenant aussi le risque de pressions inflationnistes, l'amélioration de la productivité rend possible l'adoption de politiques de la demande tournées vers la croissance. Sont ainsi créées les conditions dans lesquelles il n'y a pas de contradictions entre la croissance accélérée de l'emploi, une bonne politique macroéconomique et la lutte contre la pauvreté.
8. Compte tenu de l'importance de la relation entre la productivité, l'emploi et la réduction de la pauvreté, le Bureau a décidé de traiter ce thème dans le prochain *Rapport sur l'emploi dans le monde*. Ce rapport analysera l'expérience de plusieurs pays qui, en combinant gains de productivité, production et emploi, ont de fait su créer un cercle vertueux de la croissance et du développement.

9. Les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi composent un cadre pour l'élaboration, par l'OIT et ses mandants, de politiques de l'emploi au niveau national et l'établissement d'un environnement international propice à la création d'emplois.

**Les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi**

1. Promouvoir le commerce et l'investissement en faveur de l'emploi productif.
2. Promouvoir le progrès technique pour améliorer la productivité et accélérer la création d'emplois.
3. Promouvoir l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise, les normes du travail, la création d'entreprises et leur croissance.
4. Promouvoir le développement durable pour assurer des moyens durables de subsistance.
5. Améliorer l'employabilité par le savoir et les qualifications.
6. Concevoir des politiques du marché du travail propres à faciliter la gestion du changement.
7. Assurer la protection sociale pour améliorer le fonctionnement du marché du travail.
8. Promouvoir la sécurité et la santé au travail pour accroître la productivité.
9. Coordonner les politiques pour promouvoir la croissance et l'emploi.
10. Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement.

## **Action à mener à l'appui des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi**

### **Premier élément clé: promouvoir le commerce et l'investissement en faveur de l'emploi productif**

10. Le commerce, y compris la part non négligeable d'échanges induits par l'investissement direct étranger, est un puissant moteur de la concurrence, de la productivité et de la croissance de l'emploi, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Néanmoins, la libéralisation des échanges est un processus qui ne va pas sans heurts et ne fait pas que des gagnants. Il est donc particulièrement pertinent de mettre l'accent sur la compétitivité de l'entreprise, le recyclage et le respect des droits des travailleurs.
11. Formuler une politique de l'emploi pour des économies en voie d'intégration au marché mondial est une tâche ardue et l'accession de la *Chine* à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en fournit une illustration. A de nombreux égards, cette accession s'inscrit dans le processus graduel de réformes amorcé par ce pays en 1992. Dans le cadre d'un programme d'action visant à promouvoir le travail décent aux termes d'un mémorandum d'accords entre la Chine et l'OIT, le Bureau collabore avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et avec les partenaires sociaux à l'organisation d'un forum pour l'emploi dans ce pays en avril 2003. Il s'agit d'identifier les secteurs dans lesquels la demande de main-d'œuvre augmentera, ainsi que les secteurs les plus vulnérables à l'intensification de la concurrence, de manière à prévoir quel en sera l'impact sur l'emploi et à concevoir une stratégie globale de recyclage et de redéploiement de la main-d'œuvre. L'objectif général, en s'inspirant de l'Agenda global pour l'emploi, est d'aider à l'élaboration d'une politique de l'emploi pour la Chine.

## **Deuxième élément clé: promouvoir le progrès technique pour encourager la productivité et la création d'emplois**

12. La diffusion accélérée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) partout dans le monde a pour effet de remodeler l'organisation du travail, de stimuler l'innovation, ce qui débouche sur de nouveaux types de travail et une productivité accrue. En dépit de l'insuffisance des données disponibles, le *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001* montre que l'emploi et les gains de productivité ont augmenté davantage dans les pays où les TIC sont le plus répandues. De fait, l'histoire prouve qu'avec le temps, les nouvelles technologies créent plus d'emplois qu'elles n'en détruisent. Cela dit, la diffusion est très inégale, d'où une fracture numérique qui s'élargit à l'intérieur des pays et entre les pays développés et les pays en développement. Dans la mesure où l'utilisation des TIC se traduit par les gains économiques susmentionnés, l'élargissement de la fracture numérique pourrait aussi entraîner un élargissement de la fracture économique.
13. Se fondant sur le document de travail préparé pour l'Agenda global pour l'emploi, la **Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO)** a tenu à Beyrouth, en juillet 2002, une réunion régionale sur la politique en matière de sciences et de technologies. A l'issue de cette réunion, la CESAO et le BIT ont créé une alliance régionale pour constituer un groupe de travail sur «La technologie en faveur de l'emploi». Il est apparu par ailleurs qu'en dépit de plusieurs tentatives réussies de répandre l'usage des TIC dans les Etats arabes afin de créer des emplois, il n'y a guère eu de partage du savoir dans la région. La réunion a donc assigné comme première tâche à l'alliance régionale de réunir les meilleures pratiques en matière d'utilisation des TIC pour accroître la productivité et créer des emplois.

## **Troisième élément clé: promouvoir l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise, les normes du travail, la création d'entreprises et leur croissance**

14. La création d'entreprises, l'innovation et la croissance sont au cœur même d'une politique effective de l'emploi. Qui dit création – et destruction – accélérée d'entreprises dit promotion accélérée de l'emploi. Trop de réglementation ou une réglementation inadaptée peut avoir pour effet d'encourager le développement d'activités dans des créneaux moins productifs de l'économie informelle. C'est le rôle des gouvernements de réduire le coût et les formalités administratives inutiles liées à la création d'entreprises et de faciliter l'accès des entrepreneurs au marché, au crédit et à la formation, de sorte qu'ils aient moins de mal à s'établir dans l'économie formelle, à se développer et à offrir des emplois productifs. Pour promouvoir l'entreprise, il faut commencer par élaborer une culture d'entreprise, qui respecte les droits des travailleurs comme la liberté syndicale, notamment parmi les jeunes, de sorte que l'esprit d'entreprise devienne un élément inhérent à la transition de l'école au monde du travail.
15. Le BIT applique une approche intégrée du développement de la petite entreprise au *Viet Nam*, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCIV) de ce pays. Avec l'appui du BIT, la CCIV a publié une étude sur l'influence des politiques et de la réglementation en vigueur sur les décisions des petites entreprises en matière d'emploi et d'investissement. Cela a amélioré la capacité de la CCIV de prôner des réformes et d'établir les priorités de l'assistance technique. Le BIT exécute avec la CCIV dans un certain nombre de provinces un projet qui consiste à former des fonctionnaires locaux aux meilleures pratiques internationales en matière d'application des politiques et de normes du travail, à aider les associations de petites entreprises à améliorer leurs prestations, en particulier aux femmes chefs d'entreprises; à faciliter l'accès aux services de

développement de l'entreprise grâce aux organisations locales et aux entreprises privées; à promouvoir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour doter les quartiers pauvres de services publics. Quelque 45 organisations vietnamiennes de développement de l'entreprise établies dans 25 provinces et des émissions radiodiffusées dans des collectivités rurales offrent une formation à la gestion de la petite entreprise. Une nouvelle activité vise à appuyer un réseau de microfinance au Viet Nam en répondant aux besoins de crédit des entreprises familiales créées par des femmes. Le *Cambodge* et la *République démocratique populaire lao* bénéficient aussi d'une assistance visant à promouvoir l'emploi par le développement de l'entreprise en créant des possibilités de partager les connaissances et de développer le marché dans la sous-région du Mekong.

#### **Quatrième élément clé: promouvoir le développement durable pour assurer des moyens durables de subsistance**

16. Le Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 a mis en lumière le lien entre la protection de l'environnement et l'emploi. Il apparaît de plus en plus clairement que la dégradation de l'environnement est associée à la pauvreté et à des modes non durables de production et de consommation. Or de ceux-ci dépendent les possibilités d'emploi actuelles et futures. Il est de plus en plus largement reconnu que la prochaine génération d'industries et d'emplois devra être écologiquement durable. Des possibilités d'investissement et d'innovation susceptibles de déboucher sur de nouveaux emplois peuvent ainsi se présenter et contribuer à réaliser l'objectif consistant à dissocier le couple pression sur les ressources naturelles et activité économique rémunératrice.
17. Depuis 1997, le BIT appuie, à Dar es Salaam, *République-Unie de Tanzanie*, un projet qui a donné naissance à des petites entreprises (environ 70 «franchisés»: entreprises privées, associations, organisations communautaires) en vue de remédier au problème d'environnement urbain tout en créant plus de 1 500 emplois. Le BIT a aidé le conseil municipal à rationaliser la gestion et à privatiser les services de récupération des déchets solides de la ville, à former les autorités locales ainsi que les entrepreneurs; le service de collecte des déchets a ainsi été étendu à des quartiers défavorisés. Les premiers bénéficiaires du projet ont été des femmes et des jeunes. Outre qu'elles sont une source de revenus, ces activités mettent l'accent aussi sur la sécurité et la santé au travail.

#### **Cinquième élément clé: promouvoir l'employabilité en améliorant les connaissances et les qualifications**

18. L'éducation et les qualifications – et l'aptitude à en acquérir de nouvelles – sont un des principaux moyens d'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre. Une solide base de qualifications favorise la productivité et l'emploi d'au moins deux manières. En premier lieu, les entreprises peuvent s'adapter rapidement aux changements, innover et remonter plus facilement la chaîne de création de valeurs. La forte augmentation du revenu par habitant enregistrée par plusieurs pays d'Asie de l'Est en un laps de temps exceptionnellement court s'explique en grande partie par le savoir-faire de la main-d'œuvre. En deuxième lieu, l'employabilité est fonction des compétences personnelles et de l'existence d'un système d'éducation qui apprend à apprendre. L'application des nouveaux savoirs à l'entreprise est ainsi plus rapide et la mobilité du marché du travail extérieur et le redéploiement dans les activités plus productives sont facilités. Investir dans la formation incombe conjointement aux gouvernements, aux entreprises, aux partenaires sociaux et à chacun personnellement. Dans les pays les plus pauvres, il faut donner la priorité à l'amélioration de l'enseignement de base et à la promotion de l'alphabétisation.

19. Le BIT a inauguré à Montréal, Canada, du 23 au 24 avril 2002, la première d'une série de tables rondes de haut niveau organisées pour donner suite, comme convenu, au Forum global sur l'emploi et consacrées au thème: *Savoir et qualifications pour la productivité et le travail décent*. La **Table ronde de Montréal** a coïncidé avec la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G8, sur un thème similaire (*L'impératif du savoir – qualifications et apprentissage pour le XXI<sup>e</sup> siècle*). Ont participé à cette table ronde de hauts fonctionnaires du G8, des responsables politiques de plusieurs pays en développement, des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'organisations internationales, notamment l'Union européenne et l'UNESCO. La table ronde a fait siennes les cinq missions définies par l'Agenda global pour l'emploi en matière de formation: i) accroître et diversifier les investissements dans la formation; ii) réformer de toute urgence l'enseignement de base et développer l'alphabétisation et les aptitudes professionnelles fondamentales afin d'améliorer l'employabilité et de faciliter l'accès à un travail décent; iii) réformer les systèmes d'enseignement professionnel et de formation; iv) concevoir des systèmes de reconnaissance des aptitudes individuelles; v) renforcer et améliorer la capacité des partenaires sociaux d'engager le dialogue sur la formation.
20. Le BIT a par ailleurs organisé à Rio de Janeiro, du 15 au 17 mai 2002, un **Séminaire tripartite interaméricain sur la formation, la productivité et le travail décent**, auquel ont participé les mandants de 20 pays des Amériques. Un consensus s'est dégagé sur trois points: i) politiques et réformes novatrices visant à promouvoir le développement des connaissances et des qualifications; ii) investissement dans la formation: rôle des partenaires sociaux; iii) reconnaissance des acquis et élaboration à cette fin de cadres nationaux de qualifications.

### **Sixième élément clé: concevoir des politiques du marché du travail propres à faciliter la gestion du changement**

21. Il est indispensable de concevoir et d'appliquer des politiques actives du marché du travail qui préservent les travailleurs des effets négatifs du changement et améliorent le fonctionnement des marchés du travail. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible entre la sécurité pour les travailleurs – antidote de l'angoisse liée au changement – et la flexibilité pour l'employeur dans la gestion de la main-d'œuvre. Ces politiques peuvent cibler spécifiquement les hommes et les femmes qui risquent d'être marginalisés et exclus du monde du travail. En tant que telles, elles sont susceptibles de favoriser l'équité. La capacité de tirer le parti maximal des avantages de la libéralisation repose en partie sur la qualité des politiques et institutions actives du marché du travail, notamment les politiques de formation et services d'emploi publics et privés qui facilitent l'adaptation rapide, efficiente et équitable de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.
22. Le BIT a lancé en *Turquie* un projet, qui vise à aider les travailleurs licenciés à retrouver un emploi ou à créer leur propre affaire dans un contexte caractérisé par les privatisations et l'absence quasi totale de politiques actives du marché du travail. Dans le cas des entreprises partiellement fermées, pour redéployer la main-d'œuvre de façon à assurer la stabilité des travailleurs maintenus dans leur emploi ainsi que la sécurité de ceux qui en cherchent un autre, il faut des politiques d'emploi actives et des mesures de remplacement du revenu. En collaboration avec ses mandants, le BIT veille à ce que des dotations soient prévues pour alimenter la caisse chômage nouvellement créée. Des régimes expérimentaux axés sur le dialogue et le partenariat actif dans des contextes de réduction d'effectifs seront testés au niveau local.

petites et moyennes entreprises ont eu un impact non négligeable sur la productivité. Le BIT a tiré des conclusions similaires pour des PME en *Afrique*.

### **Neuvième élément clé: coordonner les politiques pour promouvoir la croissance et l'emploi**

28. L'insertion dans la vie active ou la réinsertion dans un emploi plus productif de plus d'un milliard de personnes est une formidable promesse de croissance économique. L'expérience des années quatre-vingt-dix montre qu'une saine politique de l'emploi permet d'éviter que la croissance de l'emploi ne se traduise par un regain d'inflation ou que la productivité progresse au prix d'un ralentissement de la création d'emplois. Il semble toutefois qu'il faille à cette fin adopter une approche intégrée des politiques économiques et sociales afin d'établir un lien entre l'expansion des marchés et l'amélioration de la performance des entreprises et du fonctionnement des marchés du travail. Viser expressément la création d'emplois au lieu de se contenter d'attendre les retombées des autres politiques est un élément vital du succès de l'approche intégrée.
29. Ce problème de coordination est abordé à *Sri Lanka* de deux manières. En premier lieu, pour la première fois dans son histoire, ce pays a formulé une politique nationale de l'emploi qui reflète une vision stratégique axée tant sur la quantité que sur la qualité et qui remplace l'approche fragmentée du passé. Le ministère de l'Emploi et du Travail mais aussi les partenaires sociaux et le ministère des Finances ont participé aux travaux de la commission qui a supervisé l'élaboration de cette politique. En deuxième lieu, avec l'aide du BIT, certains éléments de la politique de l'emploi ont été mis en rapport plus spécifiquement avec la promotion du travail décent et incorporés dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), sous la supervision du ministère des Finances. L'objectif de la création d'emplois est ainsi plus étroitement lié au cadre macroéconomique global et à l'assistance des donateurs, la convergence de leurs intérêts autour du DSRP étant l'un des résultats attendus du processus.

### **Dixième élément clé: créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement**

30. En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la pauvreté reste le fléau économique et social le plus persistant dans la plupart des pays en développement. Les crises d'origines diverses (difficultés économiques, conflits armés, catastrophes naturelles) aggravent la situation dans beaucoup de pays. Les politiques devraient prévoir la création dans ces pays de moyens de subsistance dans le cadre de programmes de reconstruction (infrastructure, institutions, service d'appui). Etant donné que c'est moins le chômage qui engendre la pauvreté que l'incapacité du travail à assurer un revenu décent, les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement doivent se fonder sur l'emploi productif. Il faut créer les conditions propres à stimuler l'investissement productif et à relever le niveau de qualification de la main-d'œuvre en mettant l'accent spécifiquement sur l'agriculture et l'économie rurale, où se concentre la majorité des pauvres. Les politiques doivent promouvoir l'investissement dans les infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre. Depuis de nombreuses années, le BIT s'attache à identifier des techniques qui répondent aux normes de qualité et d'efficacité, tout en créant le plus grand nombre de possibilités d'emplois pour des travailleurs pauvres sous-employés. Le plus important est d'établir un cadre macroéconomique qui vise expressément à promouvoir l'emploi tout en maintenant un niveau suffisant d'investissements dans la santé et l'éducation. L'assistance aux ruraux pauvres peut prendre la forme d'activités créatrices d'emplois et de revenus ou d'aide à la consommation alimentaire et à l'accès aux services.

31. Le *Népal* est l'un des cinq pays que le BIT, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont décidé d'aider en collaboration dans le cadre du DSRP. A cet effet, le Népal a fait de la promotion de l'emploi décent le moyen fondamental de réduire la pauvreté et d'accélérer le développement. La Commission nationale de planification (NPC) a accepté les recommandations formulées par le BIT en mai 2002, consistant à faire de l'utilisation de méthodes à forte intensité de travail le critère prioritaire de l'ensemble des dépenses d'infrastructure publique. L'adoption de ces recommandations engage le ministère des Finances avant d'effectuer tout choix en matière macroéconomique, à entreprendre une analyse d'impact sur l'emploi. En *République islamique d'Iran*, des travaux similaires pour la formulation d'une politique nationale de l'emploi seront lancés pour donner suite au mémorandum d'entente conclu en août 2002 entre le gouvernement et le BIT.

## Agenda global: pistes pour l'action

### Au niveau national

32. C'est avant tout au niveau national qu'il doit être donné effet aux dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Les efforts qui visent à relever la productivité des travailleurs pauvres en vue d'une répartition plus équitable des fruits de la croissance sont au cœur des travaux sur les programmes des pays en faveur du travail décent. L'Agenda, ouvert et dynamique, doit être considéré comme une invitation faite aux gouvernements à élaborer, en collaboration avec les partenaires sociaux, le volet emploi de ces plans d'action en tenant compte de l'extrême diversité nationale et régionale des conditions économiques et sociales. L'étude d'ensemble sur le groupe des conventions et recommandations de l'OIT relatives à la promotion de l'emploi, qui sera achevée en 2003, devrait aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à revoir leur politique de l'emploi et à identifier les priorités pour l'action<sup>3</sup>.

### Au niveau régional

33. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce que l'action au niveau national suffise à mettre l'emploi productif au centre des politiques économiques et sociales. Promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, c'est reconnaître que la mondialisation ne fonctionnera pas sans un socle social, et qu'il faut donc simultanément garantir les droits fondamentaux de tous les travailleurs.
34. Pour que l'emploi productif occupe la place qu'il mérite au cœur des politiques économiques et sociales, il faut approfondir notre connaissance des interrelations entre toutes les politiques qui influent sur l'emploi, au niveau national comme international. En Afrique, une approche concertée de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois est appliquée, par exemple, dans le cadre du programme «Des emplois pour l'Afrique» lancé par le BIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que du Nouveau partenariat du développement de l'Afrique (NEPAD).

<sup>3</sup> Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998.

23. Les institutions du marché du travail doivent aussi veiller à l'équité sur le marché du travail. Pendant la période de transition à l'économie de marché en *Estonie*, le chômage a particulièrement frappé les femmes. Le BIT aide le gouvernement à concevoir et mettre en œuvre un plan national d'action pour des emplois plus nombreux et diversifiés en faveur des femmes. Les résultats et l'impact de ce plan confirment l'importance d'une stratégie globale qui aborde les différents éléments de l'Agenda global pour l'emploi et associe orientations et action aux niveaux national et local. Au niveau national, la composante renforcement des capacités de ce plan a complété les efforts du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes pour aider le pays à répondre aux conditions d'accession à l'Union européenne, y compris l'élaboration d'une loi sur l'égalité, dont le parlement est maintenant saisi.

### **Septième élément clé: assurer la protection sociale pour améliorer le fonctionnement du marché du travail**

24. La protection sociale est un outil crucial pour la gestion du changement car elle dynamise l'économie et facilite la mobilité de la main-d'œuvre. Ceux qui risquent de voir leur revenu subitement baisser et ne bénéficient d'aucune protection hésitent naturellement à créer leur entreprise ou à chercher un emploi plus productif. Aujourd'hui moins de 20 pour cent de la population mondiale concentrée dans les pays industriels bénéficie d'une sécurité sociale suffisante. Il faut réformer les systèmes actuels en cherchant des moyens novateurs et plus efficaces de couvrir les risques et, là où ils existent, éliminer les obstacles à la création et à la recherche d'emplois.
25. L'objectif demeure d'instituer des systèmes généralisés de protection sociale au niveau national, ou d'étendre ceux qui sont en place. Mais le BIT prône aussi l'offre de protection sociale au niveau local sur la base de mécanismes de microfinance coordonnés entre collectivités. L'expérience montre que ces mécanismes, grâce à la sécurité de revenu qu'ils offrent, sont à la fois une protection et un stimulant de l'économie locale.

### **Huitième élément clé: promouvoir la sécurité et la santé pour accroître la productivité**

26. Il est probable que le nombre de ceux pour qui accident du travail et lésions professionnelles sont synonymes de perte de travail pour une période plus ou moins longue dépasse le nombre de chômeurs dans le monde. Qui dit bonne santé dit employabilité, productivité et croissance de la production. La stratégie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la nouvelle stratégie de sécurité et de santé du BIT, SafeWork, visent à sensibiliser l'opinion mondiale à l'ampleur du problème des accidents liés au travail et à accroître la productivité en favorisant la création d'une protection de base pour tous les travailleurs. Il s'agit principalement d'améliorer la capacité des gouvernements et de l'industrie de concevoir et appliquer des politiques de prévention et de protection plus efficaces. La sécurité et la santé au travail œuvrent en faveur de l'accroissement de la productivité, et il y a donc lieu de promouvoir l'idée que «la sécurité paie».
27. Améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail dans les pays en développement peut contribuer à améliorer à long terme la productivité. En revanche, les pays ou les entreprises qui négligent cet aspect s'empêchent de progresser sur la voie de la compétitivité et de la croissance durable, d'où une faible productivité, des salaires médiocres et des produits de basse qualité. Des investissements tout à fait minimes – souvent un simple changement des pratiques et de l'organisation du travail – dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail peuvent rapidement se traduire par un accroissement de la productivité. Aux *Etats-Unis*, au *Japon* et en *Thaïlande* des investissements de ce type effectués par des

## Au niveau international

35. L'action menée au niveau national doit s'appuyer sur un environnement économique international propice et des mesures favorables à la croissance de l'emploi pour faire reculer la pauvreté. L'Agenda souligne les effets potentiels inhérents à la constitution d'alliances globales entre l'OIT, ses mandants nationaux et le système multilatéral. Ces alliances – des partenariats concertés entre l'OIT et une ou plusieurs institutions – sont d'autant plus efficaces qu'elles sont ciblées sur des domaines où il est possible de trouver un terrain d'entente et de poursuivre des initiatives communes propres à promouvoir l'emploi productif en tant qu'objectif primordial des politiques économiques et sociales.
36. Comme indiqué dans de précédents documents sur l'Agenda, il existe déjà des exemples réussis d'alliances de ce type, notamment le réseau ONU/Banque mondiale/OIT pour l'emploi des jeunes.

### Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général de l'ONU

Le Réseau pour l'emploi des jeunes est la première des alliances globales proposées dans l'Agenda global pour l'emploi. Il offre au BIT un point d'ancrage pour la coopération au sein du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre coordonnée des Objectifs de développement pour le Millénaire. Par ailleurs, l'emploi des jeunes, question concrète qui intéresse directement les responsables politiques et les partenaires sociaux, représente un point d'entrée utile dans l'Agenda global pour l'emploi.

Dans la déclaration qu'ils ont faite au Sommet du Millénaire, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé «de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes, partout dans le monde, une chance réelle de trouver un travail décent et utile». Comme l'indique le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport à l'Assemblée du millénaire, le réseau fait appel aux dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, des milieux économiques et de la société civile, y compris les jeunes dirigeants, pour explorer des moyens originaux d'aborder le problème de l'emploi des jeunes.

Le groupe de travail de ce réseau, composé de 12 membres, s'est réuni pour la première fois en juillet 2001 au BIT à Genève, sous la direction du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avec le Directeur général du BIT et le président de la Banque mondiale. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de prendre des mesures immédiates et de s'engager à long terme à réaliser les objectifs du millénaire pour l'emploi des jeunes. Il a aussi chargé le BIT d'organiser le travail du réseau et d'accueillir le secrétariat permanent.

Dans les recommandations qu'il a formulées, le groupe encourage les dirigeants du monde à veiller personnellement à traduire en mesures concrètes les engagements qu'ils ont pris au Sommet du Millénaire. Les chefs d'Etat et de gouvernement sont invités à formuler des plans d'action nationaux assortis de cibles pour la création d'emplois et la réduction du chômage et à présenter ces plans à l'Organisation des Nations Unies en septembre 2002. En guise d'incitation, dix gouvernements sont invités à se porter volontaires pour promouvoir ce processus, en préparant les premiers leurs plans d'action et en faisant part de leur expérience aux autres pays.

Le groupe a aussi lancé un message politique simple que l'on peut résumer ainsi: il faut inscrire *la création d'emplois au centre des politiques macroéconomiques*, en tant que principe fondamental qui encadre les trois autres:

- *aptitude à l'emploi*: investir dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes et améliorer l'impact de ces investissements;
- *égalité des chances*: donner aux jeunes filles les mêmes possibilités qu'aux jeunes gens;
- *esprit d'entreprise*: faciliter la création et la gestion d'entreprises afin de diversifier et de multiplier les emplois pour les jeunes, hommes ou femmes.

37. Un autre exemple d'alliance stratégique est celle nouée entre l'OIT et le Comité pour la promotion de l'action coopérative (COPAC) qui appuie les objectifs de l'Agenda en mettant l'accent sur la création d'emplois par les entreprises coopératives. Parmi les membres de cette alliance figurent l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Alliance coopérative internationale (ACI) et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA). Il existe d'autres initiatives

prometteuses, notamment la collaboration avec la FAO pour la création d'emplois en milieu rural et avec le PNUD pour la réduction de la pauvreté (voir encadré ci-après).

#### Emploi et pauvreté – collaboration entre l'OIT et le PNUD

Le schéma et les sources de la croissance ainsi que les modalités de répartition de ses fruits sont extrêmement importants en matière de lutte contre la pauvreté. L'emploi est le lien fondamental entre la croissance et la réduction de la pauvreté et le BIT et le PNUD ont constitué une équipe conjointe chargée de formuler un programme sur l'emploi et la pauvreté. Ce programme prévoit des recherches sur les politiques, une participation commune à des instances intergouvernementales et mondiales et la collaboration des deux organisations dans les pays. Un certain nombre de pays pilotes ont été désignés à cet effet, le premier étant l'Éthiopie.

## Conclusions

38. L'établissement au cours de l'année passée de l'Agenda global pour l'emploi dans le cadre de la commission et du Forum global pour l'emploi a renforcé la capacité du BIT d'engager des discussions aux niveaux national et international sur le dosage de politiques requis pour accélérer la création d'emplois décents dans le contexte d'une interdépendance accrue des sociétés et des économies. La méthode qui consiste à définir les problèmes et à chercher à y trouver des réponses par la formulation de politiques donne un caractère dynamique à ce travail qui continuera d'évoluer en fonction de l'expérience acquise dans les pays avec les mandants et des alliances avec d'autres organisations internationales. Comme il ressort de cet examen bref et partiel des travaux menés à l'appui des éléments clés de l'Agenda, l'éventail des activités va de projets sur le terrain de taille relativement réduite, qui témoignent du potentiel de divers types de politiques actives de l'emploi, à des recherches visant à démontrer le bien-fondé de l'objectif préconisé par le BIT, à savoir celui de promouvoir l'emploi pour assurer l'efficacité des politiques économiques et sociales. Les travaux sur les politiques d'emploi renforcent aussi la stratégie pour le travail décent en fournissant des preuves des effets mutuellement bénéfiques d'une action intégrée qui vise à promouvoir les normes du travail, la protection sociale, l'emploi et le développement de l'entreprise par le dialogue social.
39. *A la lumière des considérations ci-dessus, la Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:*
- a) *d'encourager les Etats Membres à tirer parti du cadre défini par l'Agenda global pour l'emploi et de l'assistance technique du BIT pour formuler des programmes nationaux en faveur du travail décent;*
  - b) *de demander au Bureau d'analyser l'expérience des pays concernant l'impact des politiques d'emploi sur la réduction de la pauvreté et d'en rendre compte;*
  - c) *de déterminer quels sont les éléments de l'Agenda que la commission devrait approfondir et discuter;*
  - d) *de demander au Bureau de faire périodiquement rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à concrétiser et promouvoir l'Agenda, notamment en nouant des alliances aux niveaux régional et mondial.*

Genève, le 16 octobre 2002.

*Point appelant une décision:* paragraphe 39.